

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
Du JEUDI 10 SEPTEMBRE 2009

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Jacques LELOUP Maire, le jeudi 10 septembre 2009 à 19H00

Etaient présents : Mr LELOUP Maire, Mme THOMAS, Melle POUILLON, Mrs LE MEUR, RICARD, Adjoints, Mmes CALLOL, FEUILLET, Melle LECONTE, Mrs BONNAFI, BRAOUEZEC, LENTZ, LAMBERT, VOREPPE, RUMEAU.

Absent excusé : Mr LANDRY donnant pouvoir à Mr LE MEUR

Secrétaire de séance : Mr LE MEUR Gérard

Après lecture de l'ordre du jour, le Conseil délibère en séance publique.

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 11/06/09.

Rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité de l'eau

Mr LE MEUR nous fait l'historique de la provenance de l'eau. Que la Commune possède 386 abonnés, 394 branchements pour 8 Kms de canalisations. Qu'il a été réalisé 524 contrôles, tous conformes à la réglementation. L'eau distribuée sur la Commune est de très bonne qualité. Ce bilan est approuvé à l'unanimité.

Rapport annuel 2008 du service assainissement, sur le prix et la qualité du service public d'assainissement, sur le prix et la qualité du service public de l'élimination des déchets

Mr LE MEUR donne lecture des rapports annuels 2008 du service d'assainissement et du traitement des déchets et informe le Conseil Municipal que ces rapports sont à la disposition de chaque conseiller.

Communication au Conseil Municipal du bilan d'activités de la Communauté d'agglomération « Melun Val de Seine » pour l'année 2008

Mr LE MEUR informe le Conseil Municipal que le Président de la Communauté d'Agglomération a adressé à la Commune le bilan d'activités de la CAMVS pour l'exercice 2008, qu'il est à la disposition des Conseillers Municipaux et que les grandes lignes de ce bilan sont les suivantes :

Développement économique : création de nouvelles zones d'activités, opération du Clos Saint Louis, le parc d'entrée de ville de Vaux le Pénil, parc d'activités de Villaroche.

Infrastructure : entretien des réseaux eaux usées et pluviales.

Superstructure : création de 46 places pour les gens du voyage, d'une liaison douce entre Melun et Livry sur Seine.

Transports : acquisition de 5 bus à plancher surbaissé.

Politique de la ville : insertion par le travail – mise en place de chantier d'insertion – prévention de la délinquance.

Ce bilan est approuvé à l'unanimité.

Avenant au contrat de concession pour la distribution de gaz

Afin de rendre conforme le contrat de concession de gaz signé le 06/03/1999, un avenant doit être signé. Doivent être annexés à cet avenant, les nouvelles prescriptions techniques ainsi que le calcul du taux de rentabilité qui prend en compte les nouvelles conditions économiques de rentabilité.

Le Conseil à l'unanimité autorise Mr le Maire à signer cet avenant.

Indemnité de Conseil du Receveur Municipal

Suite au départ de Mr DE BIASI, Trésorier Principal, il y a nécessité de redélibérer afin de pouvoir attribuer à son remplaçant Mr Bernard FLEURY l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983. A l'unanimité le Conseil vote pour.

Tarif du Mille Club

Après délibération, à l'unanimité, il est décidé d'appliquer les taux suivants : Voisenonnais 450 €, Extérieurs 1 000 €. Une caution de 1 500 € sera demandée.

Abandon de la ZAC

Mr le Maire nous fait part de l'abandon définitif à l'unanimité par le Conseil Municipal de la création de la ZAC de la Plaine du Jard, suite aux conclusions du Commissaire Enquêteur.

Questions diverses

➤ Mme FEUILLET nous informe que la rentrée scolaire s'est bien déroulée.

➤ Mr RICARD nous fait part des problèmes rencontrés, Chemin du Moulin, trop de trafic et vitesse excessive. Il demande qu'une étude soit faite afin de remédier à ces problèmes. La Commission des travaux va se charger de l'étude.

➤ Mlle POUILLON précise qu'un rétrécissement de chaussée escamotable pourrait être envisagé, ceci afin de ne pas bloquer le trafic des engins agricoles.

➤ Mr LE MEUR nous informe qu'il a été saisi d'une demande de création de places de stationnement, Allée des Bleuets. Suite à la rencontre avec un riverain, un courrier a été adressé à tous les résidents du Noyer Doré afin d'avoir leur avis sur ce sujet. Seules deux personnes ont répondu pour refuser la création de places supplémentaires. Mr LE MEUR accompagné de Conseillers Municipaux se sont rendus sur place et ont constaté qu'il n'y en avait pas nécessité. Des places étaient disponibles. De plus, il s'avère que bon nombre de personnes ne rentre sa voiture dans le garage. Il est donc décidé d'abandonner ce projet.

➤ Mr LE MEUR nous fait part de réflexions qui lui ont été adressées concernant les massifs de fleurs. Il reconnaît que cette année les espaces verts ne sont pas réussis. De plus, la Commune s'est trouvée confrontée aux absences de personnes pour maladie ainsi qu'aux restrictions d'eau. Le choix des fleurs va être revu pour l'année prochaine, voire à mettre des rosiers ou des vivaces nécessitant peu d'entretien et d'eau.

➤ Mr LE MEUR demande que les Présidents d'Associations ne donnent pas les clés des locaux communaux aux personnes extérieures sans en avvertir la Mairie.

La séance est levée à 20H30